

**PREFECTURE DE LA VIENNE**  
**INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

# AVIS DE REPRISE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

L'enquête publique unique sur les dossiers déposés par la SAS SENILLE ENERGIE pour l'installation et l'exploitation, d'un parc éolien sur la commune de Senillé-Saint-Sauveur (86100), et la SARL PE BRANDES DE L'OZON SUD pour l'installation et l'exploitation, d'un parc éolien sur les communes de Monthoiron (86210) et Chenevelles (86450), a été suspendue conformément aux dispositions de l'ordonnance 2020-306 du 25 mars 2020 modifiée par les ordonnances 2020-247 du 15 avril 2020 et 2020-560 du 13 mai 2020.

**Par arrêté préfectoral n° 2020-DCPPAT/BE- 077 en date du 19 mai 2020, l'enquête publique est reprise dans les communes de SENILLE-SAINT-SAUVEUR, MONTHOIRON et CHENEVELLES pendant 18 jours consécutifs à compter du vendredi 26 juin 2020 (9h) et jusqu'au lundi 13 juillet 2020 (12h).**

Pendant la durée de l'enquête, les dossiers des installations comportant chacun, une étude d'impact ainsi que l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement sur cette étude d'impact, seront déposés en mairies de SENILLE-SAINT-SAUVEUR, MONTHOIRON et CHENEVELLES afin que le public puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur les registres ouverts à cet effet aux jours et heures d'ouverture habituels des mairies :

<b>Saint-Sauveur :</b>	<b>Senillé :</b>	<b>Monthoiron :</b>	<b>Chenevelles :</b>
lundi et mardi, de 8h30 à 12h jeudi et vendredi de 13h30 à 17h30	lundi et mardi, de 13h30 à 18h jeudi et vendredi de 9h à 12h	lundi de 13h à 17h30 mardi et vendredi de 8h à 12h jeudi de 16h à 19h samedi (semaine paire) de 9h à 12 h	lundi, mardi, jeudi, vendredi de 14h à 18h samedi de 9h30 à 12h

Monsieur Pierre DOLLE, retraité de la police nationale nommé commissaire-enquêteur par décision du Tribunal Administratif en date du 6 novembre 2019, recevra en personne les observations du public en mairies de:

<b>Saint-Sauveur :</b>	<b>Monthoiron :</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>vendredi 26 juin 2020 de 14h00 à 17h00</li><li>lundi 13 juillet 2020 de 9h00 à 12h</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>samedi 4 juillet 2020 de 9h00 à 12h00</li></ul>

**L'ensemble des mesures barrières et de distanciation physique devront être observées lors de la consultation du dossier ou du dépôt des observations sur le registre.**

Les observations, propositions et contre-propositions du public, pourront également pendant toute la durée de l'enquête, être adressées par correspondance au commissaire enquêteur en mairie de :

- SENILLE-SAINT-SAUVEUR, 5 place de la Foucaudière, 86100 Senillé-Saint-Sauveur, siège principal de l'enquête ;
- ou**
- être déposées sur le registre électronique d'enquête à l'adresse suivante : [enquete-publique-1603@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-1603@registre-dematerialise.fr)
- ou**
- être déposées en se connectant sur le lien suivant: <https://www.registre-dematerialise.fr/1603>

Les dossiers et les informations relatives à l'enquête publique seront également consultables sur le site Internet de la préfecture (<http://www.vienne.gouv.fr> - rubriques « politiques publiques – environnement, risques naturels et technologiques – installations classées - éoliennes ») ainsi qu'à la préfecture de la Vienne (Bureau de l'Environnement, 7 place Aristide Briand 86000 POITIERS de 8 h 45 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h) sur un poste informatique.

A l'issue du délai prévu à l'article 7 de l'arrêté susvisé, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Préfecture de la Vienne – Bureau de l'Environnement et en Mairies de SENILLE-SAINT-SAUVEUR, MONTHOIRON et CHENEVELLES pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ils seront publiés et mis à la disposition du public pendant un an sur le site Internet de la préfecture (<http://www.vienne.gouv.fr> - rubriques « politiques publiques – environnement, risques naturels et technologiques – installations classées - éoliennes »).

Les décisions d'autorisations assorties du respect des prescriptions, ou les décisions de refus, seront prises par arrêté du Préfet de la Vienne.

Des informations pourront être demandées auprès de :

- M. Maxime PEUZIAT- responsable du projet PE des Brandes de l'Ozon Sud - 77 allée de Brienne - 31 000 TOULOUSE, mail: [maximepeuziat@groupevaleco.com](mailto:maximepeuziat@groupevaleco.com) / Tél: 05 62 88 63 62
- M. Guillaume ODDON- responsable du projet SAS Senillé Energie - 13 rue de Liège - 75 009 PARIS; mail: [guillaume.oddon@jpee.fr](mailto:guillaume.oddon@jpee.fr) / Tél: 01 44 50 15 44

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

## PRÉFECTURE DE LA VIENNE

### INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Par arrêté préfectoral n°2019-DCPPAT/BE- 247 en date 18 novembre 2019 une **enquête publique unique** est ouverte pendant 40 jours du **lundi 17 février 2020 (9 h) au vendredi 27 mars 2020 (17h)**, dans les communes de **SENILLE-SAINT-SAUVEUR, MONTHOIRON et CHENEVELLES** sur les demandes d'autorisations environnementales présentées par Monsieur le Président de la SAS SENILLE ENERGIE pour l'installation et l'exploitation, d'un **parc éolien sur la commune de Senillé-Saint-Sauveur** et Monsieur le Président de la SARL PE BRANDES DE L'OZON SUD pour l'installation et l'exploitation, **d'un parc éolien sur les communes de Monthoiron et de Chenevelles**, activités soumises à la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement.

Pendant la durée de l'enquête, **les dossiers des installations** comportant chacun une étude d'impact ainsi que l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement sur cette étude d'impact, seront déposés **en mairies de SENILLE-SAINT-SAUVEUR, MONTHOIRON et CHENEVELLES** afin que le public puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur les registres ouverts à cet effet aux jours et heures d'ouverture habituels des mairies :

- Saint-Sauveur : lundi et mardi de 8h30 à 12h, jeudi et vendredi de 13h30 à 17h30
- Senillé : lundi et mardi de 13h30 à 18h, jeudi et vendredi de 9h à 12h
- Monthoiron : lundi de 13h à 17h30, mardi et vendredi de 8h à 12h, jeudi de 16h à 19h et samedi (semaine paire) de 9h à 12 h
- Chenevelles : lundi, mardi, jeudi, vendredi de 14h à 18h et samedi de 9h30 à 12h

Monsieur **Pierre DOLLE**, retraité de la police nationale, nommé **commissaire-enquêteur** par décision du Tribunal Administratif en date du 6 novembre 2019, **recevra en personne les observations du public en mairies de :**

**Saint Sauveur :**

- Lundi 17 février 2020 de 9h00 à 12h00
- Mardi 10 mars 2020 de 9h00 à 12h00
- Vendredi 27 mars 2020 de 14h00 à 17h00

**Senillé :**

- Lundi 24 février 2020 de 14h00 à 17h00
- Lundi 16 mars 2020 de 14h00 à 17h00

**Monthoiron :**

- Lundi 2 mars 2020 de 14h00 à 17h00
- Mardi 17 mars 2020 de 9h00 à 12h00

**Chenevelles :**

- Jeudi 27 février 2020 de 14h00 à 17h00
- Vendredi 6 mars 2020 de 14h00 à 17h00

Pendant toute la durée de l'enquête, **les observations, propositions et contre-propositions du public**, pourront également être :

- adressées par correspondance au commissaire enquêteur en **mairie de SENILLE-SAINT-SAUVEUR, 5 place de la Foucaudière, 86100 Senillé-Saint-Sauveur**, siège principal de l'enquête
- adressées par courrier électronique à l'adresse suivante : **enquete-publique-1603@registre-dematerialise.fr**
- déposées sur le registre électronique d'enquête à l'adresse suivante : **<https://www.registre-dematerialise.fr/1603>**

**Les dossiers et les informations relatives à l'enquête publique seront également consultables sur le site Internet de la préfecture** (<http://www.vienne.gouv.fr> - rubriques « politiques publiques – environnement, risques naturels et technologiques – installations classées - éoliennes ») **ainsi qu'à la Préfecture de la Vienne** (Bureau de l'Environnement, 7 place Aristide Briand 86000 POITIERS de 8 h 45 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h) sur un poste informatique.

A l'issue du délai prévu à l'article 7 de l'arrêté susvisé, **le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur** seront tenus à la disposition du public à la Préfecture de la Vienne – Bureau de l'Environnement et en Mairies de SENILLE-SAINT-SAUVEUR, MONTHOIRON et CHENEVELLES pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ils seront publiés et mis à la disposition du public pendant un an sur le site Internet de la préfecture (<http://www.vienne.gouv.fr> - rubriques « politiques publiques – environnement, risques naturels et technologiques – installations classées - éoliennes »).

Les décisions d'autorisations assorties du respect des prescriptions, ou les décisions de refus, seront prises par arrêté du Préfet de la Vienne.

Des informations pourront être demandées auprès de :

- M. Maxime PEUZIAT- responsable du projet PE des Brandes de l'Ozon Sud- 77 allée de Brienne - 31000 TOULOUSE  
email : [maximepeuziat@groupevaleco.com](mailto:maximepeuziat@groupevaleco.com) - Tél: 05 62 88 63 62

- M. Guillaume ODDON - responsable du projet SAS Senillé Energie - 13 rue de Liège - 75009 PARIS  
email : [guillaume.oddon@jpee.fr](mailto:guillaume.oddon@jpee.fr) - Tél: 01 44 50 15 44